

Assurance franchise Secure Rent

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Exclusion de la franchise
véhicule de location (CDW) 10'000.–

Couverture supplémentaire pour les dommages
suivants causés au véhicule de location:

Pneus 500.–

Vitres (incl. vitres syn-
thétiques) 1'000.–

Dessous de caisse 1'000.–

Toit 1'000.–

Prime en CHF

**Secure Rent
Voitures de tourisme 5.–
par jour de
location**

**Secure Rent
Motorhomes 7.–
par jour de
location**



Exclusion de la franchise véhi- cule de location (CDW)

Prise en charge des coûts de la franchise con-
tractuellement due par la personne assurée, suite
à un dommage sur le véhicule de location.

Les véhicules suivants loués par la personne
assurée pendant le voyage, sont assurés:

- *Secure Rent Voitures de tourisme*: voitures
de tourisme de neuf places au maximum,
conducteur compris
- *Secure Rent Motorhomes*: motorhomes,
camping-cars, mobilhomes, bus aménagés
ou minibus (liste exhaustive)

Sont également assurés les coûts facturés par le
loueur pour les dommages au véhicule de loca-
tion causés aux pneus, aux vitres (incl. vitres
synthétiques), au dessous de caisse et au toit
pendant la durée de la location.

Remarques importantes

- La couverture d'assurance est valable dans le monde entier.
- La couverture d'assurance est valable pendant la période de location spécifiée dans le contrat de location.
- Véhicules non assurés : taxis, véhicules d'auto-écoles et véhicules dans le cadre de modèles de car sharing (tels que Mobility, etc.)
- Les sommes assurées sont par cas ou par événement.

Les conditions générales d'assurance sur www.allianz-travel.ch/cga s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).